



**ANNEXE :
INDEX DU RAPPORT ESG 2020**

Annexe

Index du rapport ESG 2020



Contenu

- 3 Index du Task Force on Climate-related Financial Disclosures
- 4 Index du Sustainability Accounting Standards Board
- 10 Index de la Global Reporting Initiative
- 27 Index des objectifs et des cibles de développement durable
- 28 Index de la Communication sur le progrès du Pacte mondial de l'ONU

Index du Task Force on Climate-related Financial Disclosures



Notre rapport annuel 2020 renferme de l'information relative aux changements climatiques conforme aux recommandations du TCFD, et un supplément d'information en la matière est présentée dans le présent rapport. De plus, notre rapport annuel au CDP est accessible sur notre site Web.

THÈMES ET DOMAINES	PAGE DE RÉFÉRENCE
Gouvernance	
a) Supervision par le conseil d'administration	Rapport annuel 2020, p. 117 Rapport ESG 2020, p. 15-17
b) Rôle de la direction	Rapport annuel 2020, p. 117 Rapport ESG 2020, p. 17
Stratégie	
a) Risques et occasions	Rapport annuel 2020, p. 117 Rapport ESG 2020, p. 15-20
b) Incidence des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités	Rapport annuel 2020, p. 117 Rapport ESG 2020, p. 15-19
c) Résilience de la stratégie d'entreprise en fonction des différents scénarios climatiques	Rapport annuel 2020, p. 117-118 Rapport ESG 2020, p. 15-19
Gestion des risques	
a) Processus de définition et d'évaluation des risques climatiques	Rapport annuel 2020, p. 118 Rapport ESG 2020, p. 17-18
b) Gestion des risques climatiques	Rapport annuel 2020, p. 118 Rapport ESG 2020, p. 17-18
c) Intégration des risques climatiques à la gestion globale des risques	Rapport annuel 2020, p. 118 Rapport ESG 2020, p. 17-18
Paramètres et cibles	
a) Paramètres d'évaluation des risques et des occasions liés aux changements climatiques	Rapport annuel 2020, p. 118 Rapport ESG 2020, p. 19-20
b) Déclaration sur la quantité d'émissions de GES de types 1, 2 et 3	Rapport ESG 2020, p. 30
c) Cibles de gestion et de rendement en matière de risques et d'occasions liés aux changements climatiques	Rapport annuel 2020, p. 118 Rapport ESG 2020, p. 19-20

Index du Sustainability Accounting Standards Board



Cet index dresse la liste des déclarations sur les enjeux ESG de la Banque Scotia qui se rapportent aux normes définies par le *Sustainability Accounting Standards Board (SASB)* auxquelles la Banque souscrit volontairement. C'est dans son rapport ESG 2019 que la Banque Scotia a publié l'index du SASB pour la première fois. Nous en avons maintenant élargi la portée, et continuerons de tenir compte d'autres normes et indicateurs de l'industrie au fil du temps. À moins d'indication contraire, les données et descriptions se rapportent à l'exercice 2020 et s'appliquent à l'ensemble de la Banque Scotia, et non seulement aux domaines d'activité donnés par le SASB.

QUESTIONS ESG D'INTÉRÊT – SASB	INDICATEUR	CODE DU SASB ¹	DÉCLARATION
Éthique des affaires	Pertes financières totales résultant de poursuites judiciaires liées à la fraude, aux opérations d'initiés, aux pratiques antitrust et anticoncurrentielles, à la manipulation du marché, à la faute professionnelle ou à d'autres lois et règlements connexes régissant le secteur financier.	FN-CB-510a.1	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges et procédures réglementaires auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation. Pour en savoir plus sur les provisions, voir les p. 124-125 et 214 du rapport annuel.
		FN-AC-510a.1	
		Description des politiques sur le signalement et procédures y afférentes. FN-CB-510a.2 FN-AC-510a.2 FN-IB-510a.2	
Protection des renseignements personnels sur les clients	Nombre de titulaires de comptes dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires.	FN-CF-220a.1	Voir la p. 65 du présent rapport pour connaître le programme de la Banque visant à protéger les renseignements personnels des clients. De plus, notre Engagement en matière de confidentialité ainsi que notre Entente sur la confidentialité sont accessibles sur notre site Web. La Banque Scotia ne fait aucune déclaration concernant les titulaires de comptes dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires. La Banque recueille et utilise les renseignements personnels pour les seules fins énoncées dans ses politiques sur la vie privée. Elle ne vend pas de renseignements personnels.
		FN-CF-220a.2	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges et procédures réglementaires auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation. Pour en savoir plus sur les provisions, voir les p. 124-125 et 214 du rapport annuel.

¹ CB = Sustainability Accounting Standard pour les banques commerciales
 CF = Sustainability Accounting Standard pour le crédit à la consommation
 AC = Sustainability Accounting Standard pour la gestion d'actifs et les activités de garde
 IB = Sustainability Accounting Standard pour les services de banque d'investissement et de courtage

INDEX DU SUSTAINABILITY ACCOUNTING STANDARDS BOARD

QUESTIONS ESG D'INTÉRÊT – SASB	INDICATEUR	CODE DU SASB ¹	DÉCLARATION
Sécurité des données	1) Nombre de violations de données, 2) pourcentage mettant en jeu des renseignements permettant d'identifier une personne (RPIP), 3) nombre de titulaires de comptes touchés.	FN-CB-230a.1 FN-CF-230a.1	Voir la p. 24 de l'annexe : l'élément d'information GRI 418-1 porte sur le nombre de violations de la confidentialité signalées aux organismes de réglementation mondiaux en 2020, selon les seuils de déclaration en vigueur et la présence de RPIP.
	Description de l'approche de définition et d'encadrement des risques à la sécurité des données.	FN-CB-230a.2 FN-CF-230a.3	Voir les p. 65-66 du présent rapport et les p. 85, 88 et 116 du rapport annuel.
Pratiques de crédit discriminatoires	Pertes financières totales résultant de poursuites judiciaires liées à des pratiques de crédit discriminatoires.	FN-MF-270b.2	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges et procédures réglementaires auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation. Pour en savoir plus sur les provisions, voir les p. 124-125 et 214 du rapport annuel.
	Description des politiques et procédures en place pour garantir des pratiques non discriminatoires quant à l'octroi de prêts hypothécaires.	FN-MF-270b.3	Les nouveaux engagements d'inclusion de la Banque Scotia stipulent qu'elle offrira à ses clients et partenaires des procédés impartiaux. Pour en savoir plus, voir la p. 34 du présent rapport.
Diversité et inclusion des employés	Pourcentage de représentation des genres et des groupes ethniques parmi :		
	1) les hauts dirigeants, 2) les cadres, 3) les professionnels, 4) le reste des employés.	FN-AC-330a.1 FN-IB-330a.1	Voir la p. 36 du présent rapport pour obtenir l'information relative à la représentation des femmes et la p. 34 pour celle sur la représentation des minorités visibles dans l'effectif de la Banque (au Canada seulement).
Mesures incitatives pour les employés et prise de risque	Pourcentage variable de la rémunération totale des preneurs de risques importants.	FN-IB-550b.1	Voir la p. 75 de la circulaire de sollicitation de procurations 2020 pour connaître le pourcentage variable de la rémunération totale attribuée aux membres de la haute direction visés.

¹ CB = Sustainability Accounting Standard pour les banques commerciales
CF = Sustainability Accounting Standard pour le crédit à la consommation
AC = Sustainability Accounting Standard pour la gestion d'actifs et les activités de garde
IB = Sustainability Accounting Standard pour les services de banque d'investissement et de courtage

INDEX DU SUSTAINABILITY ACCOUNTING STANDARDS BOARD

QUESTIONS ESG D'INTÉRÊT – SASB	INDICATEUR	CODE DU SASB ¹	DÉCLARATION
	1) Nombre et 2) montant des prêts en cours rattachés à des programmes visant le développement des petites entreprises et des collectivités.	FN-CB-240a.1	Voir la p. 45 du présent rapport pour en savoir plus sur l'aide aux petites entreprises, notamment L'initiative Femmes de la Banque Scotia ^{MC} . Vous trouverez aussi des renseignements propres au Canada, par exemple sur le financement par emprunt autorisé, aux p. 18-19 du Bilan des contributions communautaires de 2020.
Inclusion financière et renforcement des capacités	Nombre de comptes-chèques sans frais offerts à des particuliers précédemment sous-bancarisés ou non bancarisés.	FN-CB-240a.3	Voir la p. 43 du présent rapport pour en savoir plus sur nos produits bancaires sans frais ou à frais modiques dans le monde. Vous trouverez aussi des renseignements propres au Canada à la p. 12 du Bilan des contributions communautaires de 2020.
	Nombre de participants aux activités d'éducation financière pour les clients sous-bancarisés, non bancarisés ou mal desservis.	FN-CB-240a.4	Voir la p. 43 du présent rapport pour en savoir plus sur les programmes et les initiatives au service de l'éducation et l'information financières des clients, des employés et des jeunes. Vous trouverez aussi des renseignements propres au Canada aux p. 6-7 et 16 du Bilan des contributions communautaires de 2020.
Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'analyse de crédit	Exposition liée au crédit commercial et industriel, par industries.	FN-CB-410a.1	Voir la p. 18 du présent rapport et la p. 132 du rapport annuel.
	Description de l'approche utilisée pour intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'analyse de crédit.	FN-CB-410a.2	Voir les p. 17-18 du présent rapport et les p. 115-119 du rapport annuel.
Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre des services de banque d'investissement et de courtage	1) Nombre et 2) valeur totale des investissements et des prêts pour lesquels les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont été considérés, par industries.	FN-IB-410a.2	Voir les p. 22-23 du présent rapport pour en savoir plus sur l'intégration des facteurs ESG aux activités de prêt et d'investissement, et les p. 17-18 pour connaître l'approche d'évaluation des risques liés aux changements climatiques (ERCC) de la Banque. Les expositions sectorielles se trouvent à la p. 132 du rapport annuel.
	Description de l'approche utilisée pour intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le cadre des services de banque d'investissement et de courtage.	FN-IB-410a.3	Voir les p. 21-22 du présent rapport pour connaître l'approche de la Banque Scotia en matière de finance durable, notamment par la création d'un groupe Finance durable officiel au sein des services bancaires aux grandes entreprises et services de banque d'investissement des Services bancaires et marchés mondiaux.

¹ CB = Sustainability Accounting Standard pour les banques commerciales
 CF = Sustainability Accounting Standard pour le crédit à la consommation
 AC = Sustainability Accounting Standard pour la gestion d'actifs et les activités de garde
 IB = Sustainability Accounting Standard pour les services de banque d'investissement et de courtage

INDEX DU SUSTAINABILITY ACCOUNTING STANDARDS BOARD

QUESTIONS ESG D'INTÉRÊT – SASB	INDICATEUR	CODE DU SASB ¹	DÉCLARATION
Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance aux services de gestion de placements et de conseil en investissement	Valeur des actifs sous gestion, par catégories d'actif, reflétant 1) l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), 2) des pratiques d'investissement durable, et 3) la vérification.	FN-AC-410a.1	Voir les p. 25-26 du présent rapport et les rapports, lignes directrices et politiques ci-dessous : <u>Gestion d'actifs 1832 – Politique d'investissement responsable, Lignes directrices concernant les votes par procuration et rapport sur les PRI et la transparence 2020</u>
	Description de l'approche utilisée pour intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux processus et aux stratégies d'investissement ou de gestion de patrimoine.	FN-AC-410a.2	<u>Jarislowsky Fraser – Politique d'investissement durable, Politique de vote par procuration et procédures et rapport PRI sur la transparence 2020</u> <u>Gestion financière MD – Politique d'investissement responsable, Politique relative au vote par procuration et rapport sur les PRI et la transparence 2020</u>
	Description des politiques et procédures de vote par procuration et de collaboration avec les entités détenues.	FN-AC-410a.3	
Pratiques de crédit	Pertes financières totales résultant de poursuites judiciaires liées aux communications aux clients ou à la rémunération des donneurs d'ordre.	FN-MF-270a.3	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges et procédures réglementaires auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation. Pour en savoir plus sur les provisions, voir les p. 124-125 et 214 du rapport annuel.
Intégrité professionnelle	Pertes financières totales résultant de poursuites judiciaires liées à l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de vigilance.	FN-IB-510b.3	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges et procédures réglementaires auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation. Pour en savoir plus sur les provisions, voir les p. 124-125 et 214 du rapport annuel.
	Description de l'approche employée pour veiller à l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de vigilance.	FN-IB-510b.4	Voir les p. 57-58 du présent rapport et la p. 84 du rapport annuel. Le <u>Code d'éthique de la Banque Scotia et sa Politique sur le signalement</u> (à l'échelle de la Banque) se trouvent ici .

¹ CB = Sustainability Accounting Standard pour les banques commerciales
CF = Sustainability Accounting Standard pour le crédit à la consommation
AC = Sustainability Accounting Standard pour la gestion d'actifs et les activités de garde
IB = Sustainability Accounting Standard pour les services de banque d'investissement et de courtage

INDEX DU SUSTAINABILITY ACCOUNTING STANDARDS BOARD

QUESTIONS ESG D'INTÉRÊT – SASB	INDICATEUR	CODE DU SASB ¹	DÉCLARATION
Pratiques de vente	Pertes financières totales résultant de poursuites judiciaires liées à la vente et au traitement de produits.	FN-CF-270a.5	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges et procédures réglementaires auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation. Pour en savoir plus sur les provisions, voir les p. 124-125 et 214 du rapport annuel.
	Cote à titre de banque d'importance systémique mondiale (BISm), par catégories.	FN-CB-550a.1 FN-IB-550a.1	Selon l'évaluation la plus récente du Conseil de stabilité financière publiée en novembre 2020, la Banque n'est pas considérée comme une BISm en fonction des indicateurs au 31 octobre 2019. Ces derniers figurent dans le rapport trimestriel aux actionnaires de la Banque Scotia du T1 de 2021.
Gestion du risque systémique	Description de l'approche visant à intégrer les résultats d'exercices de simulation facultatifs et obligatoires à la planification en matière de suffisance du capital, à la stratégie d'entreprise à long terme et aux autres activités.	FN-CB-550a.2 FN-IB-550a.2	Voir les p. 62, 81-82 et 102-103 du rapport annuel.
Information transparente et conseils justes pour les clients	Pertes financières totales résultant de poursuites judiciaires liées au marketing et à la communication de renseignements sur les produits financiers aux clients, nouveaux ou de retour à la Banque.	FN-AC-270a.2	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges et procédures réglementaires auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation. Pour en savoir plus sur les provisions, voir les p. 124-125 et 214 du rapport annuel.
	Description de l'approche préconisée pour renseigner les clients sur les produits et services.	FN-AC-270a.3	Voir les p. 56-58 du présent rapport pour savoir comment la Banque veille à la conduite responsable et éthique de ses employés. De plus, nos codes de conduite et engagements envers le public sont accessibles sur notre site Web.

¹ CB = Sustainability Accounting Standard pour les banques commerciales
CF = Sustainability Accounting Standard pour le crédit à la consommation
AC = Sustainability Accounting Standard pour la gestion d'actifs et les activités de garde
IB = Sustainability Accounting Standard pour les services de banque d'investissement et de courtage

INDEX DU SUSTAINABILITY ACCOUNTING STANDARDS BOARD

QUESTIONS ESG D'INTÉRÊT – SASB	INDICATEUR	CODE DU SASB ¹	DÉCLARATION
Indicateur opérationnel – Gestion d'actifs	Total des actifs sous gestion 1) enregistrés et 2) non enregistrés.	FN-AC-000.A	Voir la p. 23 du rapport annuel pour connaître le total des actifs sous administration et sous gestion de la Banque Scotia.
	Total des actifs sous garde et supervision.	FN-AC-000.B	Les actifs sous garde au 31 octobre 2020 font l'objet d'une déclaration dans le rapport trimestriel aux actionnaires de la Banque du T1 de 2021, conformément aux exigences d'information imposées aux banques d'importance systémique mondiale (BISm).
Indicateur opérationnel – Services bancaires commerciaux	1) Nombre et 2) valeur des comptes-chèques et comptes d'épargne par segment :	FN-CB-000.A	Voir la p. 30 du rapport annuel pour connaître les résultats financiers du Groupe.
	a) particuliers et b) petites entreprises. 1) Nombre et 2) valeur des prêts par segment : a) particuliers, b) petites entreprises et c) grandes entreprises.	FN-CB-000.B	
Indicateur opérationnel – Services de banque d'investissement et de courtage	1) Nombre et 2) valeur des transactions de : a) souscription, b) services-conseils et c) titrisation.	FN-IB-000.A	Voir la p. 56 du rapport annuel pour connaître les résultats financiers des Services bancaires et marchés mondiaux.
Indicateur opérationnel – Financement de prêts hypothécaires	1) Nombre et 2) valeur des prêts hypothécaires financés, par catégories : a) résidentiels et b) commerciaux.	FN-MF-000.A	Voir les p. 98-99 du rapport annuel pour connaître la valeur totale de l'ensemble des prêts hypothécaires et des marges de crédit hypothécaires résidentiels, au Canada et hors Canada.

¹ CB = Sustainability Accounting Standard pour les banques commerciales

CF = Sustainability Accounting Standard pour le crédit à la consommation

AC = Sustainability Accounting Standard pour la gestion d'actifs et les activités de garde

IB = Sustainability Accounting Standard pour les services de banque d'investissement et de courtage

Index de la Global Reporting Initiative

La Banque se sert du cadre de la Global Reporting Initiative (GRI) depuis 2005. Le contenu du rapport ESG 2020 et de la présente annexe est conforme aux normes de la GRI et aux exigences applicables aux relevés des actionnaires canadiens (CORE).

ASPECTS GÉNÉRAUX

102-1	<p>Nom de l'organisation La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia).</p>																				
102-2	<p>Activités, marques, produits et services Voir la p. 2 du présent rapport.</p>																				
102-3	<p>Lieu du siège social Le siège social de la Banque est situé au 1709 Hollis Street, à Halifax (Nouvelle-Écosse), au Canada, et les bureaux de la direction se trouvent à la Scotia Plaza, 44 King Street West, à Toronto, au Canada.</p>																				
102-4	<p>Lieu des activités Voir la p. 2 du présent rapport et la p. 3 du rapport annuel.</p>																				
102-5	<p>Nature de la propriété et forme juridique La Banque est considérée comme une banque de l'annexe I en vertu de la <i>Loi sur les banques du Canada</i> et est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Elle est une société ouverte à grand nombre d'actionnaires dans laquelle aucun individu ou groupe ne peut détenir plus de 10 % d'actions, toutes catégories confondues.</p>																				
102-6	<p>Marchés Voir la p. 2 du présent rapport et la p. 13 du rapport annuel.</p>																				
102-7	<p>Taille de l'organisation Voir la p. 2 du présent rapport.</p>																				
102-8	<p>Renseignements sur les employés et autres travailleurs</p> <p>A) Effectif total par contrats de travail et par genres</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Genre</th> <th>Permanent</th> <th>Contrat</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Femme</td> <td>42 650</td> <td>2 411</td> <td>45 061</td> </tr> <tr> <td>Homme</td> <td>34 782</td> <td>1 554</td> <td>36 336</td> </tr> <tr> <td>« Autre identité de genre » ou « Aucun »</td> <td>212</td> <td>14</td> <td>226</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>77 644</td> <td>3 979</td> <td>81 623</td> </tr> </tbody> </table>	Genre	Permanent	Contrat	Total	Femme	42 650	2 411	45 061	Homme	34 782	1 554	36 336	« Autre identité de genre » ou « Aucun »	212	14	226	Total	77 644	3 979	81 623
Genre	Permanent	Contrat	Total																		
Femme	42 650	2 411	45 061																		
Homme	34 782	1 554	36 336																		
« Autre identité de genre » ou « Aucun »	212	14	226																		
Total	77 644	3 979	81 623																		

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

ASPECTS GÉNÉRAUX

102-8
(suite)**B) Effectif total par contrats de travail et par régions**

Région	Permanent	Contrat	Total
Amériques	76 639	3 931	80 570
Asie	601	40	641
Europe	390	8	398
Océanie	14	0	14
Total	77 644	3 979	81 623

C) Effectif total par types d'emploi et par genres

Genre	Temps plein	Temps partiel	Total
Femme	40 070	4 991	45 061
Homme	34 964	1 372	36 336
« Autre identité de genre » ou « Aucun »	198	28	226
Total	75 232	6 391	81 623

Nota : Effectif au 31 octobre 2020. Exclut le personnel occasionnel, et certaines filiales et sociétés affiliées où le détail n'est pas disponible en raison des systèmes de déclaration différents. Consulter la page 23 du rapport annuel pour connaître le nombre d'employés en équivalent temps plein.

102-9

Chaîne d'approvisionnement

Voir la p. 62 du présent rapport.

102-10

Changements importants à l'organisation et à sa chaîne d'approvisionnement

Voir la p. 242 du rapport annuel (Acquisitions et dessaisissements).

102-11

Principe de précaution

Voir la p. 24 du présent rapport pour lire le résumé de notre politique environnementale.

102-12

Initiatives externes

Voir les p. 7, 36 et 37 du présent rapport.

102-13

Adhésion à des associations

Conseil canadien des affaires
Chambre de commerce du Canada
Toronto Finance International
Canadian Business for Social Responsibility

Association des banquiers canadiens
Institute of International Finance
Association pour l'investissement responsable

102-14

Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation

Voir les p. 3-4 du présent rapport.

102-16

Valeurs, principes, exigences et normes comportementales

Les valeurs de la Banque Scotia sont : respect, intégrité, passion et responsabilité. Voir la p. 52 du présent rapport.

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

ASPECTS GÉNÉRAUX

102-18	Structure de gouvernance Voir la p. 58 du présent rapport et les p. 32-33 de la circulaire de sollicitation de procurations 2020.
102-40	Liste des groupes de parties prenantes Voir les p. 68-69 du présent rapport.
102-41	Conventions collectives Au 31 octobre 2020, 11 % de l'effectif total de la Banque Scotia bénéficiait d'une convention collective. On constate une légère baisse du taux de syndicalisation en raison du dessaisissement dans les Antilles orientales à la fin de l'exercice 2019 et des gains d'efficacité du point de vue des activités et du personnel qui ont été réalisés dans les bureaux syndiqués.
102-42 102-43 102-44	Détermination et choix des parties prenantes; démarche de l'organisation pour mobiliser les parties prenantes; principales questions et préoccupations soulevées Voir les p. 67-69 du présent rapport.
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés Vous trouverez la liste des principales filiales au 31 octobre 2020 à la p. 231 du rapport annuel.
102-46	Définition du contenu du rapport et du périmètre des aspects de déclaration Voir l'évaluation de l'importance relative aux p. 67-69 du présent rapport.
102-47	Liste des questions importantes Voir les p. 68-69 du présent rapport.
102-48	Reformulation des renseignements Les reformulations de la présente déclaration n'ont aucune conséquence importante.
102-49	Changements entourant la déclaration Voir la p. 8 du présent rapport.
102-50	Période de déclaration L'exercice financier 2020, qui a débuté le 1 ^{er} novembre 2019 et a pris fin le 31 octobre 2020, sauf indication contraire.
102-51	Date de la dernière déclaration publiée Le <i>Rapport 2019 sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)</i> a été publié le 13 mars 2020.
102-52	Cycle de production des déclarations Annuel, selon les résultats cumulés durant l'exercice.
102-53	Coordonnées pour toute question à propos du rapport sustainability@scotiabank.com
102-54	Attestation de la conformité de la déclaration aux normes de la GRI Le rapport ESG 2020 a été rédigé conformément aux normes de la GRI, option « Conformité » – Critères essentiels.
102-55	Index du contenu GRI Voir la p. 10 de la présente annexe.
102-56	Vérification externe Un fournisseur de services indépendant a vérifié nos données sur les émissions de gaz à effet de serre. Le contenu de ce rapport a été approuvé par les premiers vice-présidents, et révisé par les hauts dirigeants et le comité de gouvernance du conseil d'administration de la Banque.

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

ASPECTS ÉCONOMIQUES

Performance économique

201-1	<p>Valeur économique directe créée et distribuée</p> <p>Voir la p. 2 du présent rapport pour découvrir comment nous investissons tout au long de la chaîne de valeurs. Nous avons notamment investi près de 85 millions de dollars dans les collectivités sous forme de dons, de commandites et autres. De ce total, les contributions en espèces s'élevaient à 77 millions de dollars. Voir également la p. 13 du rapport annuel.</p>										
201-2	<p>Considérations financières et autres risques et occasions en matière de changements climatiques</p> <p>Voir les p. 15-21 du présent rapport et les p. 116-118 du rapport annuel.</p>										
201-3	<p>Régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite</p> <p>Étendue de la couverture avec le régime à prestations déterminées de l'organisation</p> <table border="1" data-bbox="359 741 1445 1259"> <tr> <td data-bbox="359 741 758 783">A) Valeur estimée du passif</td> <td data-bbox="758 741 1445 783">4 988 739 000 \$ au 1^{er} novembre 2019</td> </tr> <tr> <td data-bbox="359 783 758 886">B) Mesure dans laquelle on estime que le passif du régime est couvert</td> <td data-bbox="758 783 1445 886">Capitalisation à 115 % selon l'approche de continuité au 1^{er} novembre 2019</td> </tr> <tr> <td data-bbox="359 886 758 969">C) Stratégie de financement</td> <td data-bbox="758 886 1445 969">Conforme aux exigences prévues par la loi canadienne en ce qui concerne le financement des régimes de retraite.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="359 969 758 1187">D) Cotisations des employés</td> <td data-bbox="758 969 1445 1187">Si l'employé participe à la portion contributive du régime, sa cotisation s'élève à 4 % de son salaire; s'il s'agit plutôt du volet à cotisations déterminées, sa cotisation représente entre 0 et 4 % de son salaire. L'employeur verse la portion restante des sommes nécessaires au paiement des prestations, ainsi qu'un montant égal aux cotisations des employés qui participent au volet à cotisations déterminées du régime.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="359 1187 758 1259">E) Participation au régime</td> <td data-bbox="758 1187 1445 1259">39 909 employés au 1^{er} novembre 2019 (plus 3 236 durant la période d'attente).</td> </tr> </table>	A) Valeur estimée du passif	4 988 739 000 \$ au 1 ^{er} novembre 2019	B) Mesure dans laquelle on estime que le passif du régime est couvert	Capitalisation à 115 % selon l'approche de continuité au 1 ^{er} novembre 2019	C) Stratégie de financement	Conforme aux exigences prévues par la loi canadienne en ce qui concerne le financement des régimes de retraite.	D) Cotisations des employés	Si l'employé participe à la portion contributive du régime, sa cotisation s'élève à 4 % de son salaire; s'il s'agit plutôt du volet à cotisations déterminées, sa cotisation représente entre 0 et 4 % de son salaire. L'employeur verse la portion restante des sommes nécessaires au paiement des prestations, ainsi qu'un montant égal aux cotisations des employés qui participent au volet à cotisations déterminées du régime.	E) Participation au régime	39 909 employés au 1 ^{er} novembre 2019 (plus 3 236 durant la période d'attente).
A) Valeur estimée du passif	4 988 739 000 \$ au 1 ^{er} novembre 2019										
B) Mesure dans laquelle on estime que le passif du régime est couvert	Capitalisation à 115 % selon l'approche de continuité au 1 ^{er} novembre 2019										
C) Stratégie de financement	Conforme aux exigences prévues par la loi canadienne en ce qui concerne le financement des régimes de retraite.										
D) Cotisations des employés	Si l'employé participe à la portion contributive du régime, sa cotisation s'élève à 4 % de son salaire; s'il s'agit plutôt du volet à cotisations déterminées, sa cotisation représente entre 0 et 4 % de son salaire. L'employeur verse la portion restante des sommes nécessaires au paiement des prestations, ainsi qu'un montant égal aux cotisations des employés qui participent au volet à cotisations déterminées du régime.										
E) Participation au régime	39 909 employés au 1 ^{er} novembre 2019 (plus 3 236 durant la période d'attente).										

Répercussions économiques indirectes

203-1	<p>Investissements en infrastructures et services pris en charge</p> <p>Voir la p. 22 du présent rapport.</p>
-------	--

Lutte contre la corruption

205-1	<p>Opérations ayant fait l'objet d'un examen des risques de corruption</p> <p>L'ensemble des 595 unités évaluables ont mesuré leurs risques de corruption dans le cadre d'un examen annuel. Parmi elles, aucune n'a relevé un risque résiduel plus élevé que « modéré » pour 2020.</p>
205-2	<p>Communication et formation sur les politiques et les procédures de lutte contre la corruption</p> <p>Comme l'emploi à la Banque Scotia est conditionnel au respect du Code d'éthique, tous les employés, administrateurs et dirigeants doivent recevoir, lire et observer celui-ci, de même que toute autre politique applicable, et reconfirmer leur adhésion une fois par année. L'ensemble du personnel doit suivre la formation sur le Code à l'entrée en poste et chaque année par la suite dans le cadre du Programme mondial de formation obligatoire. Ce cours traite des six principes directeurs décrits dans le Code et comprend du contenu relatif à d'autres politiques déontologiques des employés.</p> <p>De plus, le Programme exige que les employés suivent un cours distinct sur la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.</p> <p>Au total, 101 867 employés ont suivi le cours Lutte contre la corruption et les pots-de-vin en 2020, sur un total de 102 100 employés à qui on l'avait assigné, soit un taux de participation de 99,8 %.</p>

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Énergie

302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation		
	Type d'énergie	Canada	International (sauf Canada)
	Électricité (MWh)	216 317	173 113
	Électricité sans émission de carbone* (MWh)	178 349	59 310
	Chauffage (GJ)	202 986	s.o.
	Achat de combustibles (GJ)	241 391	2 618
	Total de l'électricité et des combustibles (GJ)	1 223 117	625 825
	<p>Nota : Les chiffres ci-dessus ont été recueillis à partir des meilleures données et méthodes accessibles. Les données sur la consommation d'énergie sont tirées directement des factures de divers fournisseurs de services publics saisies au moment du paiement. Ces dernières sont ensuite soumises à une vérification mensuelle par le Service des immeubles et par une société d'experts-conseils en énergie. Enfin, les données font l'objet d'une vérification finale par un tiers indépendant. Les fournisseurs tiers et le Service des immeubles se servent par la suite des données vérifiées, comparant les données techniques relatives aux projets d'immobilisation et la moyenne pondérée de consommation prévue selon la consommation réelle pour ainsi déterminer les économies d'énergie associées aux diverses initiatives.</p> <p>Les chiffres pour le Canada se rapportent à 950 établissements de services aux particuliers dont la Banque est propriétaire ou locataire et à l'espace qu'elle occupe dans 119 immeubles de bureaux au pays, soit environ 1 044 472 mètres carrés. Les chiffres pour l'étranger se rapportent à 1 824 établissements de services aux particuliers dont la Banque est propriétaire ou locataire et à l'espace qu'elle occupe dans 135 immeubles de bureaux dans le monde, soit environ 1 187 715 mètres carrés.</p> <p>* Inclut des sources d'énergie renouvelables (hydroélectricité, énergie solaire, énergie éolienne, géothermie, énergie marémotrice) et des sources d'énergie nucléaires, et peut comprendre l'utilisation de certificats verts.</p>		
302-4	Réduction de la consommation d'énergie		
	Voir les p. 28-29 du présent rapport.		

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Eau

303-5	Consommation d'eau			
	Canada		International (sauf Canada)	
	Consommation totale (mètres cubes)	Intensité de la consommation (mètres cubes par mètre carré)	Consommation totale (mètres cubes)	Intensité de la consommation (mètres cubes par mètre carré)
2018	696 067	0,65	326 099	0,72
2019	754 611	0,72	216 682	0,57
2020	557 082	0,53	281 910	0,91

Nota : Les chiffres ci-dessus ont été recueillis à partir des meilleures données et méthodes disponibles, notamment dans les factures des divers fournisseurs. Nous continuons d'étendre progressivement le cadre géographique de nos déclarations dans l'objectif de déclarer un jour la totalité de notre consommation. Au besoin, la consommation de certains établissements a été estimée à l'aide des données de régions et de types de bâtiments similaires.

En 2020, les chiffres pour le Canada se rapportent à des établissements de services aux particuliers dont la Banque est propriétaire ou locataire et à l'espace qu'elle occupe dans des immeubles de bureaux au pays, soit environ 1 044 472 mètres carrés. Ces bâtiments constituent notre portefeuille canadien global. La hausse de la consommation totale d'eau et de l'intensité totale de la consommation au Canada de 2018 à 2019 est principalement due à l'utilisation d'estimations plus fiables pour certains grands bureaux.

Les chiffres pour l'étranger se rapportent à des établissements de services aux particuliers dont la Banque est propriétaire ou locataire et à l'espace qu'elle occupe dans des immeubles de bureaux dans les pays où l'information est disponible. Ils représentent une partie du portefeuille international, pour un total d'environ 308 797 mètres carrés.

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

305-1	Émissions de GES directes (type 1) Voir la p. 30 du présent rapport.
305-2	Émissions de GES indirectes attribuables à la consommation d'énergie (type 2) Voir la p. 30 du présent rapport.
305-3	Autres émissions de GES indirectes (type 3) Voir la p. 30 du présent rapport.

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Facteurs d'émission

Facteurs d'émission par provinces canadiennes*			Autres combustibles**	
Province	Facteur d'émission pour l'hydroélectricité (Tonnes CO ₂ e par MWh)	Facteur d'émission pour le gaz naturel (Tonnes CO ₂ e par mètre cube)	Type	Facteur d'émission (tonnes de CO ₂ e par litre)
Alberta	0,0006300	0,0019280	Pétrole	0,003
Colombie-Britannique	0,0000123	0,0019260	Propane	0,002
Manitoba	0,0000013	0,0018860		
Nouveau-Brunswick	0,0002900	0,0019010		
Terre-Neuve-et-Labrador	0,0000260	0,0019010		
Nouvelle-Écosse	0,0007200	0,0019010		
Ontario	0,0000290	0,0018880		
Île-du-Prince-Édouard	0,0000040	0,0018870		
Québec	0,0000013	0,0018870		
Saskatchewan	0,0006800	0,0018290		

** Source : Protocole de gaz à effet de serre, V4.1, 2015.

* Source : Rapport d'inventaire national du Canada 2020, Sources et puits de gaz à effet de serre (1990-2018), Environnement et Changement climatique Canada.

305-4	Intensité des émissions de GES	Indicateur	Monde	Canada	International (sauf Canada)
		Tonnes de CO ₂ e par ETP*	1,21	1,24	1,19
Tonnes de CO ₂ e par mètre carré de superficie occupée	0,05	0,05	0,05		
<p>Nota : Le taux d'intensité tient compte des émissions de types 1 et 2. Les gaz inclus dans le calcul sont le CO₂, le CH₄ et le N₂O.</p> <p>* L'indicateur de l'intensité s'appuie sur le nombre d'employés (équivalent temps plein), comme l'indique le rapport annuel 2020.</p>					
305-5	Réduction des émissions de GES	Voir les p. 28-32 du présent rapport.			

Déchets

306-2	Déchets, par types et par méthodes de traitement
	En tant qu'institution financière, l'une des plus importantes sources de déchets découlant de nos activités est le papier. Pour en savoir plus sur nos initiatives de réduction de la consommation de papier, voir la p. 30 du présent rapport.

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Évaluation environnementale des fournisseurs

308-1

Nouveaux fournisseurs évalués selon des critères environnementaux

Les fournisseurs (nouveaux et anciens) invités par les Services d'approvisionnement mondiaux à remplir une demande de propositions officielle font tous l'objet d'un examen fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs, dont les facteurs ESG. Voir la p. 62 du présent rapport.

ASPECTS SOCIAUX

401-1

Embauche et roulement du personnel

A) Embauche en nombre total de salariés et en pourcentage (par tranches d'âge, genres et régions) durant la période de référence

Région	Nombre d'employés	Pourcentage
Amériques	10 882	98,8 %
Asie	81	0,7 %
Europe	45	0,4 %
Océanie	3	0,1 %

Tranche d'âge	Nombre d'employés	Pourcentage
Moins de 30 ans	5 809	52,8 %
De 30 à 50 ans	4 656	42,3 %
Plus de 50 ans	536	4,9 %

Genre	Nombre d'employés	Pourcentage
Femme	5 553	50,4 %
Homme	5 324	48,4 %
« Autre identité de genre » ou « Aucun »	134	1,2 %

Taux d'attribution des postes vacants à l'interne

	2019	2020
Pourcentage de postes affichés pourvus à l'interne (Canada)	43 %	39 %
Nombre de candidats internes ayant obtenu un poste affiché (Canada)	7 989	3 609

Nota : En raison d'une erreur dans le précédent rapport, le nombre de candidats internes ayant obtenu un poste affiché au Canada en 2019 a dû être corrigé. Le pourcentage d'attribution pour 2019 (43 %) demeure toutefois exact.

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

ASPECTS SOCIAUX

401-1
(suite)

B) Roulement en nombre total de salariés et en pourcentage (par tranches d'âge, genres et régions) durant la période de référence

Région	Nombre d'employés	Pourcentage
Amériques	19 337	99,2 %
Asie	111	0,6 %
Europe	49	0,3 %
Océanie	2	0,0 %

Tranche d'âge	Nombre d'employés	Pourcentage
Moins de 30 ans	9 218	47,3 %
De 30 à 50 ans	2 683	13,8 %
Plus de 50 ans	7 592	38,9 %

Genre	Nombre d'employés	Pourcentage
Femme	10 808	55,4 %
Homme	8 553	43,9 %
« Autre identité de genre » ou « Aucun »	138	0,7 %

	2018	2019	2020
Taux de roulement volontaire des employés (à l'échelle mondiale)	15 %	12 %	8 %
Taux de roulement involontaire des employés (à l'échelle mondiale)	8 %	9 %	13 %
Taux de roulement total (à l'échelle mondiale)	24 %	21 %	21 %

Nota : Effectif au 31 octobre 2020. Exclut certaines filiales et sociétés affiliées où le détail n'est pas disponible en raison de systèmes de déclaration différents. Exclut également le personnel occasionnel, les étudiants, les stagiaires, les employés en congé autorisé et les travailleurs temporaires.

« Roulement » s'entend du départ définitif d'un employé de la Banque Scotia. Le taux de roulement volontaire inclut les démissions et les départs à la retraite, et le taux de roulement involontaire, toutes les autres raisons pour lesquelles l'emploi prend fin.

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

ASPECTS SOCIAUX

401-2

Avantages respectifs offerts aux employés à temps plein et aux employés temporaires ou à temps partiel (Canada)

Avantage	Temps plein	Temps partiel	Temporaires (contrat)
Assurance vie	✓	✓	✓ (un an)
Soins de santé	✓	✓	✓ (un an)
Protection invalidité	✓	✓	S. O. pour ILD ✓ (un an) pour ICD
Congé parental et prestations complémentaires	✓	✓	✓ (admissibilité aux prestations complémentaires après un an)
Régime de retraite	✓	✓	S. O.
Actionnariat	✓	✓	S. O.
Garanties optionnelles			
Assurance vie facultative, assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, assurance pour soins médicaux en voyage, assurance maladies graves	✓	✓	✓ (un an)

Relations patronales-syndicales

402-1

Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel

A) Nombre minimum de semaines de préavis généralement donné aux employés et à leurs représentants avant la mise en œuvre de changements opérationnels importants qui pourraient fortement les toucher

Délais de préavis en vigueur dans les bureaux syndiqués des Antilles anglaises

Antigua-et-Barbuda : La Banque Scotia doit informer le syndicat trois mois avant de procéder à une mise à pied pour cause de manque de travail.

Barbade : La Banque Scotia doit informer le syndicat trois mois avant de procéder à une mise à pied pour cause de manque de travail. De plus, elle doit rencontrer les employés ou le syndicat au moins six semaines avant d'effectuer des mises à pied qui réduiront de 10 %, ou dans une autre proportion importante, l'effectif total.

Jamaïque : La Banque doit donner un préavis raisonnable fondé sur les circonstances propres à chaque mise à pied.

Délais de préavis en vigueur dans les bureaux syndiqués de l'Amérique latine

Mexique : L'approche généralement préconisée par la Banque Scotia pour entretenir de bonnes relations de travail est de familiariser le syndicat avec les changements opérationnels avant leur mise en œuvre.

Pérou : La Banque doit donner un préavis d'au moins huit jours en cas de changements apportés à l'horaire de travail. CrediScotia doit par ailleurs présenter un préavis de huit semaines avant de modifier l'horaire de travail.

Uruguay : L'approche généralement préconisée par la Banque Scotia pour entretenir de bonnes relations de travail est de familiariser le syndicat avec les changements opérationnels avant leur mise en œuvre.

Brésil : Un préavis de quatre semaines est de rigueur avant une mise à pied.

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

ASPECTS SOCIAUX

402-1
(suite)**Délais de préavis en vigueur dans les bureaux syndiqués de l'Asie-Pacifique**

Singapour : L'approche généralement préconisée par la Banque Scotia est d'informer les employés et leurs représentants (syndicat) des changements opérationnels importants qui risquent de modifier considérablement leurs conditions de travail.

Malaisie : Un préavis d'au moins trois mois est de rigueur avant une mise à pied.

B) Dispositions relatives aux préavis, aux consultations et aux négociations lorsqu'il existe une convention collective**Délais de préavis en vigueur dans les Antilles**

Antigua-et-Barbuda : La Banque Scotia rencontrera le syndicat si les représentants syndicaux en font la demande dans les 14 jours suivant la réception de l'avis de mise à pied.

Barbade : La Banque doit informer le syndicat trois mois avant de procéder à une mise à pied pour cause de manque de travail.

Jamaïque : La législation locale prévoit des délais de préavis fondés sur le nombre d'années de service.

Trinité-et-Tobago : Un préavis d'au moins 60 jours est de rigueur. La Banque Scotia respecte la législation locale.

Dans les bureaux syndiqués en Amérique du Sud, les conventions collectives ne précisent pas les délais de préavis en cas de changements ayant des répercussions sur les employés, telles que des mises à pied, des cessations d'emploi et des chevauchements de poste. Le droit du travail local établit les normes relatives aux cessations d'emploi, notamment pour ce qui est des préavis et du calcul des indemnités. Chaque territoire a ses propres dispositions concernant les avis de négociation. La Banque Scotia respecte la législation locale.

403-2

Nombre de blessures (mineures et invalidantes), de maladies professionnelles, de journées de travail perdues et de décès au travail, et taux d'absentéismes

A) Types de blessures

Région	Blessure mineure*	Blessure invalidante**	Total
Canada	402	66	468

* Blessure professionnelle qui n'occasionne pas de perte de temps de travail.

** Blessure professionnelle qui occasionne une perte de temps de travail.

B) Blessures par genres

Région	Homme	Femme
Canada	143	325

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

ASPECTS SOCIAUX

403-2
(suite)

C) Perte de temps* (jours) par genres

Région	Homme	Femme	Total
Canada	309	3 703	4 012

* La perte de temps de travail renvoie aux périodes d'inactivité en raison d'une blessure professionnelle.

D) Taux d'absentéisme

Indicateur	Unité	2019	2020
Taux d'absentéisme des employés	Pourcentage du total de jours prévus au Canada	2,6 %	3,0 %
Couverture des données	Pourcentage d'employés canadiens sur l'ensemble des employés	43,6 %	46,5 %

En raison des différents systèmes de déclaration dans le monde, nous ne pouvons faire état de données internationales.

Au Canada, l'année 2020 comportait 250 jours ouvrables.

Voici quelques-unes des ressources que nous offrons :

Sujet	Ce qu'offre la Banque Scotia
Politiques et procédures relatives aux ressources humaines	Notre répertoire, RH en ligne, aide à trouver facilement les politiques en matière de bien-être, d'avantages sociaux, d'hygiène et de sécurité au travail, d'options de travail flexible et d'autres mesures d'adaptation.
Stress mental traumatique	Nous offrons des ressources et du soutien à tout employé canadien témoin d'un événement traumatisant sur son lieu de travail, et restons attentifs aux signes de stress mental.
Blessures ou maladies liées au travail	Au Canada, nous collaborons avec un fournisseur de services objectif en ce qui concerne les blessures et les maladies liées au travail pour veiller à ce que les employés touchés reçoivent l'aide nécessaire pour reprendre le travail sans tort.
Ergonomie et milieu de travail	Notre politique sur l'ergonomie indique que la Banque Scotia s'engage à offrir des conditions de travail optimales. Aux employés travaillant à distance, la Banque fournit écrans et claviers pour les aider à s'installer un véritable poste de travail ergonomique. Nous respectons également les normes reconnues* pour ce qui est de l'éclairage des immeubles, du niveau de bruit, de la qualité de l'air, de l'humidité et de la température.
Formation sur la gestion du stress	Au Canada, le Programme d'aide aux employés et à leur famille soutient les employés et leur famille qui traversent une période difficile, par des services de counseling à court terme.
Santé et bien-être des employés	Au Canada, tous les employés permanents et contractuels peuvent profiter du régime collectif de base après un an de service continu. Nous offrons également à ces employés la possibilité d'affecter des crédits à un compte pour leurs dépenses en soins de santé ou de bien-être.

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

ASPECTS SOCIAUX

403-2 (suite)	Heures de travail flexibles	Notre <i>Politique sur les options de travail flexibles</i> propose diverses options de travail aux employés, notamment un horaire variable, une semaine de travail comprimée, le partage de poste, le travail à distance (notamment à domicile), la retraite graduelle et la possibilité de travailler à temps partiel.		
	Services de garderie ou contribution aux frais de garde	Partout au Canada, les employés peuvent profiter gratuitement de services de garde et de services d'appoint pour leurs enfants de 12 ans et moins. Ils ont aussi droit à cinq jours de garde de dépannage payés par la Banque chaque année, et à des rabais chez d'autres fournisseurs de services de garde.		
	Congé parental	Au Canada, les employées en congé de maternité sont admissibles à une prestation supplémentaire durant six semaines, en plus des prestations d'assurance-emploi. La Banque offre également une prestation complémentaire de six semaines aux nouveaux parents. Pour les mères naturelles, cela s'ajoute au supplément de six semaines décrit ci-dessus, pour un total de 12 semaines.		
	* Au Canada, nous adhérons aux normes de l'IESNA pour l'éclairage et à celles de l'ASHRAE pour la régulation de la température, ainsi qu'aux normes et aux règles pertinentes du gouvernement.			
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an, par employé			
		2018	2019	2020
	Moyenne	42	40	37
	Genre			
	Femme	40,5	36,9	35,9
	Homme	44,0	43,1	38,0
	Échelon			
	Vice-président et échelons supérieurs	S. O.	S. O.	10,9
	Gestionnaire de personnes	S. O.	S. O.	28,1
	Contributeur individuel	S. O.	S. O.	39,3
	Nota : Les données incluent la formation sur la conformité, et portent uniquement sur les employés à temps plein qui ont suivi un cours dans notre Système de gestion de la formation centralisé.			
	Pour en savoir plus sur la formation et les investissements en faveur des employés, voir les p. 38-40 du présent rapport.			
404-2	Programmes de perfectionnement et d'aide à la transition pour les employés			
	Voir les p. 38-40 du présent rapport.			
404-3	Pourcentage d'employés profitant d'évaluations régulières du rendement et du perfectionnement			
	En 2020, 96 % des employés admissibles ont fait l'objet d'une évaluation du rendement et du perfectionnement. Voir la p. 39 du présent rapport.			

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

ASPECTS SOCIAUX

405-1

Diversité des organes de gouvernance et des employés

A) Au 31 octobre 2020, répartition du conseil d'administration :

Tranche d'âge	Pourcentage
Moins de 30 ans	0%
De 30 à 50 ans	0%
Plus de 50 ans	100%

Genre	Pourcentage
Femme	46,2 %
Homme	53,8 %

Région (de résidence)	Pourcentage
Canada	69,2 %
États-Unis	23,1 %
Autres	7,7 %

Notre conseil est diversifié sur les plans de l'expérience, de l'expertise, de la représentation géographique et des caractéristiques personnelles, comme indiqué dans notre politique écrite en matière de diversité au sein du conseil, qui fait partie des politiques de gouvernance du conseil. Chacun des administrateurs possède une riche expérience en leadership et en élaboration de stratégies. Leur diversité sur le plan des compétences, de l'expérience, de la représentation géographique, de l'origine et du genre constitue un atout essentiel, car elle apporte une perspective unique au conseil.

B) Tous les employés

Tranche d'âge	Pourcentage
Moins de 30 ans	24,5 %
De 30 à 50 ans	57,7 %
Plus de 50 ans	17,7 %

Genre	Pourcentage
Femme	55,2 %
Homme	44,5 %
« Autre identité de genre » ou « Aucun »	0,3 %

Nota : Effectif au 31 octobre 2020. Exclut certaines filiales et sociétés affiliées où le détail n'est pas disponible en raison de systèmes de déclaration différents. Exclut également le personnel occasionnel, les étudiants, les stagiaires, les employés en congé autorisé et les travailleurs temporaires.

Voir les p. 33-38 du présent rapport pour en savoir plus sur la diversité et l'inclusion des employés.

406-1

Cas de discrimination et mesures correctives prises

Dans le cadre de la présente déclaration, nous entendons par « cas de discrimination » une action judiciaire officielle déposée auprès de l'autorité compétente ou une plainte portée auprès de la Banque Scotia conformément aux procédures internes, pour laquelle les procédures judiciaires ou les processus d'enquête internes officiels, selon le cas, permettent d'établir qu'il y a eu une infraction ou un non-respect des politiques établies, des lois applicables ou des régimes réglementaires en matière de discrimination. Les plaintes fondées signalant des cas de harcèlement sexuel ont été comptabilisées dans les données sur les cas de discrimination.

En 2020, la Banque a enregistré, dans l'ensemble des territoires où elle exerce ses activités, 31 cas de discrimination fondés.

412-1

Évaluation des questions relatives aux droits de la personne

En 2015-2016, la Banque Scotia a commandé au Danish Institute for Human Rights et à BSR (Business for Social Responsibility) un examen axé sur les droits de la personne afin de comprendre les effets positifs et négatifs de ses activités sur les droits fondamentaux de ses employés, clients, prestataires et partenaires d'affaires et des membres de la collectivité. L'examen a été réalisé sur nos marchés clés : Canada, Mexique, Pérou, Chili, Colombie et Antilles.

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

ASPECTS SOCIAUX

<p>412-1 (suite)</p>	<p>En 2020, la Banque Scotia a de nouveau fait appel à BSR pour évaluer les progrès réalisés par rapport aux problèmes saillants relevés lors de l'examen de 2016, et pour dégager tout enjeu nouveau ou émergent relativement aux droits de la personne. On a d'abord cartographié les effets potentiels et réels des activités et des relations d'affaires de la Banque sur les droits fondamentaux des parties prenantes, pour ensuite les évaluer et les classer par ordre de priorité selon les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU. BSR a ainsi défini la liste de risques prioritaires liés aux droits de la personne que la Banque Scotia doit surveiller et gérer. Pour ce faire, BSR a mené des dizaines d'entrevues avec des parties prenantes internes et externes sur nos marchés clés : Canada, Mexique, Pérou, Chili, Colombie et Antilles.</p> <p>Voir la p. 54 du présent rapport pour en savoir plus.</p>
<p>412-2</p>	<p>Formation des employés sur les politiques ou procédures en matière de droits de la personne</p> <p>Voir la p. 54 du présent rapport.</p>
<p>413-1</p>	<p>Sites ayant mis en place des programmes d'engagement auprès de la collectivité locale, d'évaluation des incidences et de développement communautaire</p> <p>La Banque participe au développement communautaire dans la totalité des marchés où elle est établie. Ses organisations partenaires en développement fournissent des rapports de fin d'exercice chaque année.</p> <p>Voir les p. 43-49 du présent rapport pour en savoir plus.</p>
<p>414-1</p>	<p>Nouveaux fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation selon des critères sociaux</p> <p>Les fournisseurs (nouveaux et anciens) invités par les Services d'approvisionnement mondiaux à remplir une demande de propositions officielle font tous l'objet d'un examen fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs, dont les facteurs ESG. Voir la p. 56 du présent rapport.</p>
<p>415-1</p>	<p>Contributions politiques</p> <p>Au Canada, les contributions politiques sont interdites aux niveaux fédéral et municipal, ainsi que dans de nombreuses provinces. Dans un souci d'uniformité pour l'ensemble de ses activités, la Banque Scotia a décidé en 2016 de mettre fin à toute contribution politique, quel que soit le domaine.</p>
<p>418-1</p>	<p>Plaintes fondées signalant une violation de la confidentialité ou la perte de données d'un client</p> <p>En 2020, nous avons signalé huit (8) violations de la confidentialité aux organismes de réglementation mondiaux, selon les seuils de déclaration en vigueur. Dans tous les cas, elles concernaient des renseignements permettant d'identifier une personne (RPIP). Aucune d'entre elles n'a toutefois entraîné de répercussions économiques, environnementales et sociales majeures, ni n'a sensiblement influencé le jugement et les décisions des parties prenantes. Parmi les violations de 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Sept (7) ont été signalées par des parties prenantes internes ou des tiers et ont été corroborées par la Banque Scotia : <ul style="list-style-type: none"> a) cinq (5) au Canada; b) une (1) au Costa Rica; c) une (1) en République dominicaine. ii) Une (1) plainte a été formulée par l'organisme de réglementation de l'Uruguay. <p>Deux (2) plaintes supplémentaires liées à la violation de la confidentialité ont été reçues en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) une (1) plainte venait d'un tiers des îles Caïmans et a été corroborée par la Banque Scotia; ii) une (1) plainte a été formulée par l'organisme de réglementation de la Colombie.

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

INDICATEURS PROPRES AU SECTEUR FINANCIER

FS8	<p>Valeur pécuniaire des produits et services servant à produire un bienfait environnemental donné, pour chaque secteur d'activité (par objectifs)</p> <p>Voir les p. 20-22 du présent rapport.</p>																																																																				
FS11	<p>Pourcentage d'actifs susceptibles de faire l'objet d'un examen des conséquences positives et négatives sur les plans environnemental et social</p> <p>En 2020, la Banque a conclu neuf transactions de financement de projet et de prêts aux entreprises liés à des projets. Voici leur répartition :</p> <p>Financement de projets</p> <table border="1" data-bbox="359 665 1398 1562"> <thead> <tr> <th></th> <th style="color: red;">Catégorie A</th> <th style="color: red;">Catégorie B</th> <th style="color: red;">Catégorie C</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="color: red;">Secteur</td> </tr> <tr> <td>Exploitation minière</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Infrastructures</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Pétrole et gaz naturel</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Électricité</td> <td>0</td> <td>2</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="color: red;">Région</td> </tr> <tr> <td>Amériques</td> <td>1</td> <td>4</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Europe, Moyen-Orient et Afrique</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Asie-Pacifique</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="color: red;">Pays – Désignation</td> </tr> <tr> <td>Désigné*</td> <td>1</td> <td>4</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Non désigné</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="color: red;">Examen indépendant</td> </tr> <tr> <td>Oui</td> <td>1</td> <td>4</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Non</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Secteur				Exploitation minière	0	0	0	Infrastructures	0	0	2	Pétrole et gaz naturel	1	1	0	Électricité	0	2	0	Autres	0	1	0	Région				Amériques	1	4	2	Europe, Moyen-Orient et Afrique	0	0	0	Asie-Pacifique	0	0	0	Pays – Désignation				Désigné*	1	4	2	Non désigné	0	0	0	Examen indépendant				Oui	1	4	2	Non	0	0	0
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C																																																																		
Secteur																																																																					
Exploitation minière	0	0	0																																																																		
Infrastructures	0	0	2																																																																		
Pétrole et gaz naturel	1	1	0																																																																		
Électricité	0	2	0																																																																		
Autres	0	1	0																																																																		
Région																																																																					
Amériques	1	4	2																																																																		
Europe, Moyen-Orient et Afrique	0	0	0																																																																		
Asie-Pacifique	0	0	0																																																																		
Pays – Désignation																																																																					
Désigné*	1	4	2																																																																		
Non désigné	0	0	0																																																																		
Examen indépendant																																																																					
Oui	1	4	2																																																																		
Non	0	0	0																																																																		

INDEX DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE

INDICATEURS PROPRES AU SECTEUR FINANCIER

FS11
(suite)

Prêts aux entreprises liés à des projets

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Secteur			
Exploitation minière	0	0	0
Infrastructures	1	0	0
Pétrole et gaz naturel	0	0	0
Électricité	0	1	0
Autres	0	0	0
Région			
Amériques	0	1	0
Europe, Moyen-Orient et Afrique	0	0	0
Asie-Pacifique	1	0	0
Pays – Désignation			
Désigné*	0	0	0
Non désigné	1	1	0
Examen indépendant			
Oui	1	1	0
Non	0	0	0

Catégorie A – Projets susceptibles de causer des dommages environnementaux et sociaux qui seraient divers, irréversibles ou sans précédent.

Catégorie B – Projets susceptibles de causer des dommages environnementaux et sociaux limités, habituellement propres au site, réversibles en grande partie et facilement atténués.

Catégorie C – Projets aux dommages environnementaux et sociaux minimes ou inexistantes.

*Les pays désignés (anciennement les pays à revenu élevé de l'OCDE) sont des pays réputés pour la solidité de leur gouvernance environnementale et sociale, de leurs systèmes législatifs et de leur capacité institutionnelle à protéger leurs habitants et l'environnement. Pour obtenir la liste de ces pays, consulter: <http://www.equator-principles.com/index.php/ep3/designated-countries>

FS13

Points d'accès dans les régions peu peuplées ou défavorisées sur le plan économique, par types

Voir les p. 37-42 du présent rapport.

FS14

Initiatives en vue d'améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes défavorisées

Voir les p. 37-42 du présent rapport.

Index des objectifs et des cibles de développement durable



Nous avons déterminé que nous pouvons agir particulièrement sur sept des objectifs de développement durable (ODD) et leurs cibles d'ici 2030. Voir la p. 10 du présent rapport pour en savoir plus.

CIBLES RÉSUMÉES DES ODD	RÉFÉRENCES PERTINENTES – RAPPORT ESG 2020 ET ANNEXE
ODD 1 : Pas de pauvreté	
1.2 Réduction d'au moins la moitié de la population vivant dans la pauvreté	Outiller nos clients (p. 37) Investir dans nos collectivités (p. 43), GRI 413-1, FS13, FS14
1.4 Droits égaux aux ressources économiques	Outiller nos clients (p. 37), GRI 413-1, FS13, FS14
1.5 Renforcement de la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable	Outiller nos clients (p. 37), GRI 413-1, FS13, FS14
ODD 3 : Bonne santé et bien-être	
3.4 Promotion de la santé mentale et du bien-être	Investir dans nos collectivités (p. 43), GRI 401-2
ODD 4 : Éducation de qualité	
4.3 Accès égal à un enseignement technique ou tertiaire	Miser sur nos employés (p. 30), Investir dans nos collectivités (p. 43), GRI 404-1
4.4 Amélioration des compétences nécessaires à l'emploi des jeunes et des adultes	Miser sur nos employés (p. 30), Investir dans nos collectivités (p. 43), GRI 404-1, 413-1
4.5 Élimination des inégalités entre les sexes dans l'éducation	GRI 404-1
ODD 5 : Égalité entre les sexes	
5.1 Suppression de toute forme de discrimination à l'égard des femmes et des filles dans le monde entier	Miser sur nos employés (p. 30), Outiller nos clients (p. 37), Défendre les droits de la personne (p. 54), GRI 201-1, 401-1, 405-1, 406-1, 412-1
5.5 Accès équitable aux fonctions de direction à tous les échelons	Miser sur nos employés (p. 30), Outiller nos clients (p. 37), Défendre les droits de la personne (p. 54), GRI 102-18, 405-1
ODD 8 : Travail décent et croissance économique	
8.2 Amélioration de la productivité économique par la diversification et l'innovation	Outiller nos clients (p. 37), GRI 201-1, 404-1, 404-2
8.3 Soutien à la création d'emploi et à l'entrepreneuriat	Outiller nos clients (p. 37), Investir dans nos collectivités (p. 43)
8.5 Plein emploi productif pour tous, avec un salaire égal pour un travail égal	Miser sur nos employés (p. 30), Défendre les droits de la personne (p. 54), GRI 102-8, 201-3, 401-1, 401-2, 404-1, 404-2, 404-3, 405-1, 412-1
8.6 Réduction de la proportion de jeunes sans emploi par l'éducation ou la formation	Investir dans nos collectivités (p. 43), GRI 401-1
8.7 Suppression du travail forcé, de l'esclavage moderne, de la traite d'êtres humains et de toutes les formes de travail des enfants	Investir dans nos collectivités (p. 43), Défendre les droits de la personne (p. 54), GRI 412-1
8.8 Défense des droits des travailleurs et promotion de la sécurité sur le lieu de travail	Miser sur nos employés (p. 30), La confiance, ça commence au sommet (p. 51), Défendre les droits de la personne (p. 54), GRI 102-41, 403-2
8.10 Généralisation de l'accès aux services bancaires	Outiller nos clients (p. 37), GRI 102-4, FS13, FS14
ODD 10 : Inégalités réduites	
10.2 Autonomisation et amélioration de l'intégration sociale, économique et politique pour tous	Miser sur nos employés (p. 30), Outiller nos clients (p. 37), Investir dans nos collectivités (p. 43)
10.3 Égalité des chances et réduction de l'inégalité des résultats	Miser sur nos employés (p. 30), Outiller nos clients (p. 37), Investir dans nos collectivités (p. 43)
10.c Baisse au-dessous de 3 % des coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants	Nouveaux arrivants (p. 41)
ODD 13 : Action sur le climat	
13.1 Renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation	Nos engagements sur le climat (p. 15), GRI 201-2, 203-1, 302-1, 302-4, 303-5, 305-1, 305-2, 305-3, 305-4, 305-5
13.2 Intégration des mesures relatives aux changements climatiques	Nos engagements sur le climat (p. 15), Prêts et investissements centrés sur les enjeux ESG (p. 20), GRI 201-2
13.3 Amélioration de l'éducation aux changements climatiques	Nos engagements sur le climat (p. 15), Investir dans nos collectivités (p. 43) GRI 102-11, 201-2

Index de la Communication sur le progrès du Pacte mondial de l'ONU

La Banque réaffirme son adhésion aux dix principes du Pacte mondial de l'ONU en ce qui a trait aux droits de la personne, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.



This is our **Communication on Progress** in implementing the Ten Principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

PRINCIPES

RÉFÉRENCES PERTINENTES – RAPPORT ESG 2020 ET ANNEXE

Droits de la personne

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.	Miser sur nos employés (p. 30), Outiller nos clients (p. 37), Investir dans nos collectivités (p. 43), La confiance, ça commence au sommet (p. 51), Défendre les droits de la personne (p. 54) GRI 102-8, 102-9, 102-12, 102-16, 102-14, 102-41, 201-3, 205-2, 401-1, 401-2, 402-1, 403-2, 406-1, 412-1, 414-1
Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.	Défendre les droits de la personne (p. 54) GRI 102-9, 406-1, 412-1, 414-1, FS13, FS14

Travail

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.	Miser sur nos employés (p. 30), Défendre les droits de la personne (p. 54) GRI 102-41, 401-2, 402-1
Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	Défendre les droits de la personne (p. 54) GRI 412-1
Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.	Défendre les droits de la personne (p. 54)
Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	Miser sur nos employés (p. 30), Défendre les droits de la personne (p. 54) GRI 102-8, 401-1, 401-2, 403-2, 404-1, 404-2, 404-3, 405-1, 406-1, 412-1

Environnement

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.	Nos engagements sur le climat (p. 15), Prêts et investissements centrés sur les enjeux ESG (p. 23) GRI 102-11, 308-1, FS11
Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.	Nos engagements sur le climat (p. 15), Prêts et investissements centrés sur les enjeux ESG (p. 23) GRI 302-1, 302-4, 303-5, 305-1, 305-2, 305-3, 305-4, 305-5, FS8
Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	Nos engagements sur le climat (p. 15) GRI 302-4, 305-5, FS8

Lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	La confiance, ça commence au sommet (p. 51) GRI 102-16, 205-1, 205-2
--	---

Banque Scotia^{MD}

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.